



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Secrétariat Général

### **ARRÊTÉ** portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux Sèvres

**Le Préfet des Deux-Sèvres**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du Président de la République en date 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;

Vu l'avis émis par le comité technique de la DDT au cours de sa séance du 29 juin 2015 sur la modification de l'organigramme de la DDT ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres,

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> août 2015, l'organisation générale de la direction départementale des territoires est fixée ainsi qu'il suit :

#### **1. Les services du siège de la DDT à Niort**

39 avenue de Paris – BP 526 – 79022 NIORT cedex

### **ORGANIGRAMME STRUCTUREL**

Directeur  
Directeur adjoint

#### **Direction**

Conseil de gestion-Communication  
Mission Circulation, Sécurité Routière et Gestion de Crise  
Éducation Routière  
Sécurité, Gestion de Crise

#### **Secrétariat Général**

Ressources humaines - Formation  
Logistique – Affaires financières  
Affaires juridiques

#### **Prospective, Planification et Habitat**

Planification Risques  
Habitat  
Prospective

#### **Agriculture et Territoires**

Modernisation, Agriculture Durable  
Aides Directes et Mesures Agro-Environnementales  
Aménagement Rural et Politique Foncière

#### **Eau et Environnement**

Animation MISEN/Planification  
Mission Police de l'Environnement  
Gestion de l'eau  
Ouvrages et Travaux  
Environnement et Biodiversité  
Natura 2000

#### **Énergie, Bâtiment et Aménagement des Territoires**

Animation, Pilotage, Outils  
Droit des Sols et Fiscalité de l'Urbanisme  
Transition Énergétique et Territoires  
Bâtiment Accessibilité

## 2. le pôle territorial Nord

### Site de Bressuire

46 boulevard du Guédeau – 79300 BRESSUIRE

### Site de Parthenay

1 place de la gare – BP 191 – 79205 PARTHENAY cedex

## 3. le pôle territorial Sud

### Site de Brioux

45 route de Poitiers – 79170 BRIOUX-sur-BOUTONNE

### Site de Niort

39 avenue de Paris – BP 526 – 79022 NIORT cedex

## Article 2

L'informatique de la DDT est pris en charge par un service mutualisé, le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication, placé auprès de la Préfecture.

## Article 3

L'arrêté préfectoral du 2 janvier 2015 portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

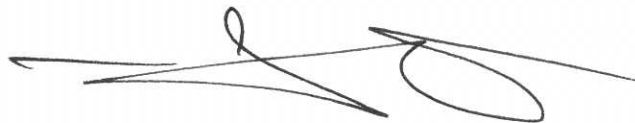
Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

## Article 4 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 10 JUIL. 2015

Le Préfet,



Jérôme GUTTON